

# Guide NLO de la FDI

## Foire aux questions

**Q :** Comment la FDI peut-elle aider mon Association dentaire?

**R:** La FDI peut vous offrir les services suivants :

- assistance dans les activités de plaidoyer en matière de santé bucco-dentaire au niveau national ;
- soutien aux programmes de promotion de la santé bucco-dentaire (par ex. Journée mondiale de la santé bucco-dentaire) ;
- normes scientifiques mondiales dans le domaine dentaire ;
- possibilités de financement de projets nationaux liés à la santé bucco-dentaire (au travers du World Dental Development Fund) ;
- accès au programme de formation continue de la FDI.

**Q:** Existe-t-il des subventions ou des projets de la FDI susceptibles d'aider mon Association dentaire ?

**R:** Oui.

### - World Dental Development Fund (WDDF)

Le WDDF a pour objectif d'améliorer la santé bucco-dentaire à l'échelle mondiale, principalement par la mise en place de programmes de prévention et d'accès novateurs auprès de populations défavorisées. Le fonds offre un soutien aux projets qui promeuvent et mettent en valeur la santé bucco-dentaire dans différents contextes. L'association de tout membre régulier ou associé de la FDI peut solliciter un soutien au travers du WDDF.

Pour plus de détails et la procédure de demande, veuillez vous rendre sur le site Internet de la FDI :  
<https://www.fdiworlddental.org/world-dental-development-fund>

### - FDI Smile Grant

Le «FDI Smile Grant» sert à promouvoir les soins bucco-dentaires préventifs au niveau local, récompensant les associations membres de la FDI qui font une différence dans la santé bucco-dentaire au niveau national grâce à des projets de sensibilisation communautaire innovants et durables.

Pour plus de détails et la procédure de demande, veuillez vous rendre sur le site Internet de la FDI :  
<https://www.fdiworlddental.org/fdi-smile-grant>

### - World Oral Health Day Awards

Chaque année, la FDI décerne cinq prix de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire pour récompenser ceux qui ont organisé les campagnes les plus remarquables, récompensant le travail des membres de la FDI, des étudiants et du public.

Pour plus de détails et la procédure de demande, veuillez vous rendre sur le site Internet de la FDI :

<https://www.fdiworlddental.org/world-oral-health-day-awards>

#### - Bourse de voyage

Le projet de bourse de voyage de la FDI permet aux membres réguliers de la FDI issus de pays à revenus faibles et intermédiaires de participer à l'Assemblée générale de la FDI et au processus décisionnel de cette dernière. La bourse de voyage peut couvrir jusqu'à 60% des frais de voyage ainsi qu'un hébergement gratuit (couchage et petit-déjeuner) pendant le Congrès dentaire mondial de la FDI ainsi qu'une inscription gratuite au Congrès.

<https://www.fdiworlddental.org/travel-grants-members>

Les membres réguliers de la FDI issus de pays à revenus faibles et intermédiaires peuvent demander la bourse de voyage dès qu'ils reçoivent l'appel pour les demandes de bourse de voyage qui leur est adressé au printemps. Le projet de bourse de voyage est piloté par le Comité Liaison et soutien aux membres, qui examine les demandes et effectue un choix parmi les candidats.

- D'autres opportunités de projets communs avec la FDI peuvent se présenter au cours de l'année. Dans ce cas, les NDA concernées seront contactées directement par le siège social.

**Q: De quelles ressources dispose la FDI pour moi, en tant que NLO?**

**R:** Veuillez consulter la page des ressources du site Web de la FDI pour toutes les informations nécessaires (rapport annuel, boîtes à outils, publications, etc.):  
<https://www.fdiworlddental.org/resources>

**Q: Pouvons-nous utiliser le logo de la FDI?**

**R:** Tous les Membres Réguliers, Associés, Affiliés et de Soutien de la Fédération dentaire mondiale FDI ont le droit d'utiliser le logo du membre FDI selon les indications données. Veuillez vous référer aux directives d'utilisation du logo du membre FDI. Si vous avez des questions concernant le logo du membre de la FDI, veuillez contacter le département des communications de la FDI:  
[communications@fdiworlddental.org](mailto:communications@fdiworlddental.org)

**Q: La FDI peut-elle m'aider à obtenir un visa à pour son Congrès dentaire mondial ?**

**R:** Le Comité organisateur local du Congrès dentaire mondial peut vous adresser une lettre d'invitation concernant votre demande de visa. La FDI n'a toutefois aucun pouvoir pour orienter la procédure d'octroi des visas par les consulats. Conformément à la législation internationale, les consulats ont le droit de refuser le visa à toute personne qui en fait la demande sans mentionner le motif.

**Q: Comment pouvons-nous utiliser les déclarations de principe de la FDI ?**

**R:** Après chaque Congrès dentaire mondial, la FDI publie des déclarations de principe sur diverses questions concernant la communauté dentaire, et ces déclarations de principe sont établies après d'intenses consultations et discussions et après obtention d'un consensus entre les experts dentaires les plus réputés au monde.

Vous pouvez, en tant que NLO, recevoir ces déclarations de principe après chaque

Congrès dentaire mondial, choisir de les publier dans vos publications nationales, voire les transmettre par email à l'ensemble de vos membres.

Ces déclarations de principe peuvent surtout aiguiller vos législateurs, membres du Congrès et décideurs et les aider à formuler les politiques nationales sur la base des meilleures suggestions et pratiques énumérées à l'aune des normes mondiales convenues par les membres de la FDI.

L'ensemble des déclarations de principe de la FDI peuvent être consultées sur le site Internet de la FDI sous la rubrique « Ressources » :  
<https://www.fdiworlddental.org/policy-statements>

Pour plus d'informations sur l'utilisation des déclarations de principe, veuillez vous référer à la boîte à outils sur l'utilisation des déclarations de principe: <https://www.fdiworlddental.org/fdi-policy-statement-toolkit-french>

## Questions liées au parrainage de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire

**Q: La FDI peut-elle aider mon Association dentaire à trouver des sponsors pour la Journée mondiale de la santé bucco dentaire ?**

**R:** La FDI peut soutenir votre association et l'aider à entrer en contact avec les agences locales des partenaires et sponsors de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire. Si vous souhaitez leur demander un soutien, vous pouvez demander les coordonnées de leurs agences locales en envoyant un email à : [WOHD@fdiworlddental.org](mailto:WOHD@fdiworlddental.org)

**Q: Un autre sponsor peut-il soutenir la campagne menée par mon Association dentaire pour la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire ?**

**R:** Si possible, il est important de collaborer avec nos partenaires et sponsors avant de rechercher un appui auprès d'autres sociétés. Nos partenaires et sponsors sont encouragés, quoique sans y être obligés, à soutenir les activités des membres de la FDI à l'occasion de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire. Si vous n'obtenez pas de soutien de leur part, vous êtes dès lors encouragés à rechercher l'appui d'autres partenaires locaux.

**Q: Pouvons-nous modifier les logos des sponsors affichés sur le matériel publicitaire de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire ?**

**R:** Dans le cadre de l'utilisation du matériel officiel de campagne, les logos des partenaires et sponsors ne peuvent en aucun cas être retirés. Si vous êtes en partenariat avec un concurrent direct de nos partenaires mondiaux, il vous est en tout état de cause interdit d'utiliser leur logo sur le matériel mis à disposition par la FDI.

Vous ne pourrez ajouter les logos de sponsors locaux que pour autant qu'ils ne

soient pas en concurrence avec nos partenaires mondiaux. Les partenaires (et non les sponsors) mondiaux bénéficient d'une clause de non-concurrence.

Vous ne permettrez à aucun de vos partenaires locaux d'utiliser le logo de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire dans le cadre de campagnes autonomes.

## Questions relatives au programme de formation continue (CE)

**Q: Comment mon Association dentaire peut-elle organiser l'événement scientifique dans le cadre du programme de formation continue de la FDI ?**

**R:** Votre Association dentaire nationale peut contacter soit le directeur du programme de formation continue (CEP) compétent pour votre région, soit Laetitia Reymond, le directeur du Congrès de la FDI: [lreymond@fdiworlddental.org](mailto:lreymond@fdiworlddental.org)

Vous trouverez ci-après la liste des directeurs régionaux actuellement chargés des programmes de formation continue (CEP) ainsi que leurs coordonnées :

Région	Titre	Prénom	Nom	Email
Moyen-Orient	Prof.	Hani	Salam	<a href="mailto:ceme@fdiworlddental.org">ceme@fdiworlddental.org</a>
Asie Pacifique	Dr	Kam Yuen, Simon	Ho	<a href="mailto:ceasia@fdiworlddental.org">ceasia@fdiworlddental.org</a>
Afrique	Dr	Wendpoulomdé Aimé Désiré	Kabore	<a href="mailto:ceafrika@fdiworlddental.org">ceafrika@fdiworlddental.org</a>
Amérique latine	Dr	Maria Fernanda	Atuesta	<a href="mailto:celatam@fdiworlddental.org">celatam@fdiworlddental.org</a>
Europe	Prof.	Hande	Sar Sancakli	<a href="mailto:ceeurope@fdiworlddental.org">ceeurope@fdiworlddental.org</a>

Les directeurs régionaux CE peuvent également adresser des suggestions aux NDA concernant les cours CE.

Ce que la NDA doit savoir si elle souhaite participer au programme de formation continue CE de la FDI :

- Seuls les membres de la FDI qui sont en règle (à jour de leurs cotisations) peuvent organiser des événements CE FDI.
- Le programme annuel mondial de formation continue doit être cohérent, conforme à la stratégie éducative de la FDI à laquelle il doit contribuer, et répondre aux besoins en formation continue des dentistes dans le pays où sont organisés les cours CE.
- Les programmes sont généralement organisés en relation avec une conférence nationale ou régionale existante, parfois à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association.
- La FDI n'intervient aucunement dans les aspects logistiques ou administratifs de

l'événement, qui relèvent de la responsabilité de la NDA organisatrice.

Vous pouvez trouver le programme CE complet sur le site Internet de la FDI :  
<https://www.fdiworlddental.org/continuing-education-ce-programme>

**Q : Comment s'assurer la présence d'un intervenant de la FDI lors de notre événement scientifique ? La FDI couvre-t-elle les frais y afférents ?**

**R:** Votre Association dentaire nationale doit également contacter soit le directeur du programme de formation continue (CEP) compétent pour votre région, soit Isabelle Bourzeix, la responsable des programmes éducatifs et de santé publique (veuillez vous référer aux coordonnées mentionnées à la réponse précédente) pour obtenir les intervenants recommandés par la FDI.

La FDI met à disposition de la conférence des intervenants réputés et expérimentés après consultation de la NDA et, le cas échéant, du sponsor. Généralement, deux intervenants sont invités à chaque programme. Les conférences et les ateliers se déroulent en principe en anglais.

La FDI couvre les frais liés au billet d'avion de l'intervenant.

La NDA couvre au minimum les frais encourus par l'intervenant au titre du logement, du transport local, de la restauration et des activités sociales en lien avec l'événement.

**Q: Comment assurer la présence d'un intervenant de mon Association dentaire lors du Congrès dentaire mondial de la FDI ou du Congrès régional de la FDI ? La FDI couvre-t-elle les frais y afférents ?**

**R:** À chaque printemps, la FDI adresse à l'ensemble des membres un courriel comportant un appel à propositions d'ateliers pour le Congrès de l'année suivante de la FDI.

Les membres de la FDI peuvent recommander des sujets et des intervenants susceptibles d'attirer un public international. Ils sont invités à formuler des suggestions, en utilisant le formulaire joint au message en lien avec les ateliers, dans le délai imparti. Toutes les propositions sont examinées par le Comité Éducation de la FDI (EDC) et le Comité organisateur local (LOC). Les comités se réservent le droit d'accepter ou de rejeter toute suggestion et de fusionner ou de modifier à son gré les propositions soumises.

Les intervenants sélectionnés par le LOC et l'EDC de la FDI sont invités au Congrès dentaire mondial et les frais suivants encourus par ces derniers sont généralement couverts :

- Inscription libre de l'intervenant
- Hébergement en hôtel pour 3 nuits
- Indemnités journalières de 85 CHF par nuit pour un maximum de 5 nuits, selon le pays de résidence
- Billets d'avion en classe économique (une référence est fournie par le LOC)
- Frais de visa

Pour toutes les questions concernant les intervenants aux Congrès régionaux de la FDI, les membres doivent contacter le Comité organisateur local chargé du Congrès régional correspondant.

**Q :** Comment puis-je le consulter en ligne l'International Dental Journal (IDJ)?

**R:** IDJ est en libre accès en ligne, veuillez suivre le lien : <https://www.journals.elsevier.com/international-dental-journal/>

**Q:** À qui au sein de la FDI pouvons-nous transmettre vos questions/commentaires ?

**R:** Veuillez dans un premier temps consulter la rubrique du site Internet de la FDI consacrée à vos questions et utiliser les coordonnées qui y sont indiquées.

S'il n'existe aucune rubrique correspondante sur le site Internet, si aucune coordonnée n'y est mentionnée et que vous ne savez pas à qui adresser votre question au siège de la FDI, veuillez adresser un courriel à la responsable des adhésions, Mme Maria Kramarenko, à l'adresse suivante : [mkramarenko@fdiworlddental.org](mailto:mkramarenko@fdiworlddental.org), qui répondra à votre question ou la transmettra votre question à la personne compétente.

Vous serez régulièrement contacté par les membres du Comité de liaison et de soutien aux membres de la FDI (MLSC). Veuillez voir ci-dessous la liste des membres actuels du MLSC et les régions avec lesquelles ils communiquent:

Région	Titre	Prénom	Nom	Email
Afrique	Dr	Clement	Oluwarotimi Akanbi	<a href="mailto:clemoji2000@yahoo.co.uk">clemoji2000@yahoo.co.uk</a>
Asie Pacifique	Prof.	Yi	Liu	<a href="mailto:lyortho@163.com">lyortho@163.com</a>
Europe	Dr	Paula	Perlea	<a href="mailto:paula.perlea@gmail.com">paula.perlea@gmail.com</a>
Europe	Dr	Makiko	Iwasaki	<a href="mailto:makicdn@gol.com">makicdn@gol.com</a>
Amerique Latine	Dr	Manuel Sergio	Martínez Martínez	<a href="mailto:manuelsergio.martinezmartinez@gmail.com">manuelsergio.martinezmartinez@gmail.com</a>
Amerique du Nord	Dr	Irene	Marron-Tarrazzi	<a href="mailto:irene.marron@gmail.com">irene.marron@gmail.com</a>